



Règlement 2025/2026

Coupe de Vendée Palet laiton

Préambule :

Lexique :

FNSMR : Fédération Nationale Sport en Milieu Rural

CDSMR 85 : Comité Départemental Sport en Milieu Rural Vendée

CLV : Commission Laiton Vendée

Ce document a été rédigé par la CLV.

Il a pour but de recenser tous les différents points de règlement concernant la Coupe de Vendée Palet laiton.

Il est la propriété de la CLV et peut, à tout moment évoluer ou être amélioré en cours de saison, selon cas majeur.

Conditions générales :

Affiliation :

Les clubs participants doivent être affiliés à la FNSMR au sein du département de la Vendée (sauf dérogation)

L'affiliation doit être validée sur Gestaffil avant le 1^{er} match de coupe.

Licences :

Tous les joueurs participants doivent avoir une licence FNSMR.

Pour s'engager en coupe, un club doit valider un minimum de 10 licences sur GESTAFFIL.

Si un nouveau joueur arrive en cours de saison et souhaite participer à un match, sa licence devra être enregistrée sur GESTAFFIL.

Un joueur peut changer de club en cours de saison, avec un motif valable (raisons familiales, mutation professionnelle, etc..) et obligatoirement en accord avec les 2 clubs concernés et validé par le CDSMR 85 et la CLV.

Si un ou plusieurs joueurs ne respectent pas les conditions d'être « licencié », ce ou ces joueurs ne pourront pas participer aux matchs.

Si un club n'a pas assez de joueurs pour composer une équipe, une entente pourra se faire avec un autre club, qui n'aura pas déjà engagé une équipe. (sous condition et après accord de la CLV)

Règles du jeu :

Un match se déroule entre 2 équipes de 10 joueurs minimum

Les parties sont disputées en 13 points avec 3 palets par joueur, y compris en individuel.

Les rencontres se déroulent ainsi :

5 parties doublettes (5 doublettes contre 5 doublettes formées)

Si en cours de partie, un joueur est amené à devoir arrêter de jouer (problème personnel, familial ou professionnel), il y a 2 cas de figure possible :

Le club dispose d'un autre joueur présent dans la salle, et celui-ci le remplace.

Le club ne dispose pas d'un autre joueur présent, la partie continue avec le joueur seul (doublette) disposant de 3 palets.

Si un joueur, ou une doublette est absente au départ du match, au bout de 5 minutes d'absence la partie concernée est alors perdue sur le score de 13 à 0

Les règles du jeu sont celles du palet laiton sur plaque en plomb, règlement FNSMR. (Téléchargeable sur le site www.le-palet.com)

Déroulement de la Coupe :

La Coupe Départementale est ouverte à toutes les associations de palet laiton affiliées à la FNSMR au sein du département de la Vendée (sauf dérogation)

L'engagement à la compétition est de 10€ pour la saison 2025/2026.

Un engagement est validé uniquement après réception d'un accord écrit par mail.

La compétition est limitée à 32 équipes.

La date butoir d'engagement est fixée au 15 septembre

Un calendrier des tours est établi début juillet maximum.

Un tirage au sort sera effectué pour définir les matchs du 1^{er} tour vers la fin septembre

Au 1^{er} tour, le club qui est tiré en premier reçoit. Pour les tours suivants, ce sera le club qui s'est le plus déplacé ou qui a le moins reçu. Si même nombre de déplacements ou réceptions, le 1^{er} tiré reçoit.

Les tirages sont aléatoires.

Des exempts pourront être mis en place sur le 1^{er} tour selon le nombre d'engagements

Voir Annexe « Tableau de simulation »

Les tours de coupe se jouent le vendredi.

Sauf accord entre les 2 clubs et la CLV : par dérogation la journée peut être décalée au samedi (problème distance, météo, temps de trajets, etc....)

Chaque club présente à chaque rencontre 10 joueurs minimum.

Un club peut s'arranger directement avec son adversaire pour avancer ou reporter un match de +/- une semaine.

Un club peut faire la demande par mail à la CLV et auprès de son adversaire pour inverser un match s'il y a un problème de salle **15 jours** avant la rencontre, ces derniers doivent donner leur accord au **moins 1 semaine** avant la date du match.

Une feuille de match type est établie par la CLV et diffusée aux clubs participants.

Finales :

Les finales seront accueillies par un club de palet laiton défini en début de saison par la CLV. Les trophées remis aux vainqueurs seront conservés par les clubs. Les finalistes recevront également un trophée.

Déroulement du Match :

Préparation et début du match

Le match commence à 20h45.

Sauf accord entre les 2 clubs et la CLV : par dérogation le match peut être décalé à 21h15 ou plus (problème de distance, météo, temps de trajets, etc....)

Le matériel doit être installé avant 20h15.

Les inscriptions doivent être terminées et validées par les 2 équipes pour 20h30.

Le responsable de chaque équipe peut contrôler les licences de l'équipe adverse avec GESTAFFIL ou avec la liste éditée de la FNSMR. (export d'adhérents GESTAFFIL)

Il est formellement interdit d'inscrire des joueurs qui ne sont pas présents dans la salle.

La CLV ne peut être tenue responsable de tout manquement en ce sens pour un non contrôle des licences et tout problème pouvant en découler (accident, problème avec un joueur non licencié, alcoolémie, forfait etc...)

Si le club qui se déplace est en retard, il doit obligatoirement prévenir le président du club adverse.

Si celui-ci arrive après 21h15 sans avoir averti le club adverse, le club qui accueille la rencontre peut prendre la décision de jouer ou de ne pas jouer les matchs. La CLV devra être informée et tranchera pour la validité des matchs, du forfait et des sanctions.

Aucune sanction ne sera d'ordre financière.

La feuille de match doit être remplie avant la rencontre par les 2 équipes et chacun recopie la composition de l'autre équipe.

La feuille de match doit être affichée à la vue de tout le monde et cela jusqu'à la fin des matchs.

Elle ne doit en aucun cas être modifiée après la signature des représentants des clubs.

Seules les contestations ou anomalies, réclamation rencontrée sur les différents matchs peuvent être inscrites pendant le déroulement de la soirée.

Lancement des parties

Après l'affichage de chaque partie, au coup de sifflet ou au son de la cloche chaque joueur devra se rendre immédiatement devant sa plaque, s'il ne s'y est pas rendu dans un délai de cinq minutes le match sera alors perdu, l'équipe adverse marquera 13/0.

Une fois que le coup de sifflet est donné, le club ne doit plus servir à boire, et les fumeurs ne peuvent plus aller fumer.

A la fin d'une partie, l'équipe qui a gagné indique sur la feuille de match, son score et le nombre de points acquis. L'équipe perdante contrôle pour vérifier l'exactitude des informations indiquées.

Calcul des points

Le décompte des points par parties se fait d'après le barème suivant :

- Partie gagnée : 6 pts.
- Partie perdue de 12 à 11 pts : 4 pts
- Partie perdue de 9 à 10 pts : 3 pts.
- Partie perdue de 6 à 8 pts : 2 pts.
- Partie perdue de 3 à 5 pts : 1 pt.
- Partie perdue de 0 à 2 pts : 0 pt.

Un total de 30 points est donc attribué durant un match.

En cas de match nul 15 à 15, la victoire sera donnée au club qui aura :

- 1 - Le meilleur point-average
- 2 - Gagner la dernière doublette

Fin du match

A la fin de la compétition, le représentant du club local remplit la feuille de match sans oublier le nombre points des équipes ainsi que les scores à chaque partie. Il signera et fera signer le représentant du club adverse avant d'annoncer les résultats à tous les joueurs.

La feuille de match est sous la responsabilité du club local.

Le club qui reçoit devra rentrer les scores sur le site www.le-palet.com avant dimanche minuit.

La feuille de match ainsi que les scores devront également être communiqués par mail à l'adresse de la CLV => clv85@sportrural.fr ou par WhatsApp dans le groupe **CLV 85**

Tarifs de bar :

Bières: 1,50€

Rouge, rosé, blanc, cidre, café : 0,80€

Sans alcool : 0,20 cl = 0,80€ - 0,10 cl = 0,40€

Restauration : libre choix

Cas particuliers et points divers :

La rupture de match :

Une rupture de match est un empêchement de continuer le match à la suite d'un problème matériel complètement indépendant de la volonté des joueurs (Exemple : panne de courant dans la salle, ...).

Si la rupture est inférieure à 30 minutes la partie en cours continue avec les points acquis.

Au-delà des 30 minutes, le match sera reporté à la demande de l'un des clubs.

En cas de litige, le club visiteur posera une réclamation sur la feuille de match et la CLV tranchera.

Les sanctions disciplinaires

Conformément au règlement de la FNSMR et à la décision de la CLV, tout joueur ne respectant pas le règlement, le travail des bénévoles, du club qui accueille ou toute autre personne présente lors du tour de coupe concerné se verra sanctionnée d'une disqualification immédiate du tour en question voire aux prochains tours de coupe de palet à venir (dans ce cas de figure, seule la CLV tranchera et prendra une décision en concertation avec les présidents des 2 clubs concernés).

La disqualification immédiate devra se faire en présence du président des 2 clubs ou à défaut par 2 représentants désignés du club A et B.

Droit à l'image

La FNSMR et la CLV ainsi que les clubs se réservent les droits d'utilisation à l'image des participants.

Chaque licencié reconnaît avoir pris connaissance et accepte le présent règlement.

En cas de manquement à une règle ou de manque de clarté, la CLV se réserve le droit de revoir son action.